



## Annexe aux Instructions de course

Nom de l'épreuve : **LA JOLIE MANTAÏSE**  
Dates complètes : **21 septembre 2014**  
Lieu : **MANTES LA JOLIE (Iles aux Dames)**  
Grade : **5 A (SL)**  
Autorité organisatrice : **A.S.M. Voile (Club 78044)**

### 2 Emplacement du tableau officiel

Le tableau d'affichage officiel est placé sur le club house.

Les modifications aux instructions de course et aux présentes annexes seront affichées au moins 20 minutes avant le signal de départ; dans ce cas, le pavillon « L » sera envoyé sur le mat de pavillonnerie à terre.

#### 4.1 Emplacement du mât de pavillons à terre

Le mât de pavillon à terre est situé devant l'ancienne cabine de pointage près de la berge.

#### 4.2 Délai minimum entre l'amenée de l'Aperçu à terre et le signal d'avertissement :

10 minutes

#### 5.1 Programme des courses : 2 courses sont prévues

- 1 course le matin
- Pause déjeuner au pied de La Collégiale de Mantes.
- 1 course l'après-midi

#### 5.2 Heure du signal d'avertissement de la première course : 11h

#### 5.4 Heure limite du signal d'avertissement de la dernière course du jour : 15h30

La remise du palmarès est prévue vers 17h30.

### 6 Définition des pavillons de classe

Pour un seul groupe de départ le pavillon de classe sera blanc.

Le comité de course pourra décider la formation de deux groupes de départ en fonction du nombre de bateaux participants.

Dans ce cas le pavillon du groupe 1 sera le pavillon « Corsaire » et le pavillon du groupe 2 sera blanc.

La répartition des groupes sera indiquée lors du briefing et affiché sur le tableau officiel.

## **7 Définition de l'emplacement des zones de course**

La zone de course comprend le bras mort (devant le club), jusqu'au PK 115 de la seine et le bras commercial de la Seine (parallèle au bras mort) jusqu'au pont situé aux pieds de la Collégiale.

### **8.1 Description des parcours**

#### **1ere Course :**

Parcours N° 1 : Départ, Bouée N°1 (en amont du club), porte N°1, bouée n° 2, porte n°2, Arrivée.

Parcours n°2 : Départ, porte n°1, bouée n° 2, porte n°2, Arrivée.

Les bouées n°1 et 2 sont à laisser à bâbord.

#### **2ème Course :**

Parcours N° 1 : Départ, Bouée N°1 (devant le Pont Neuf), porte N°2, bouée n° 2, porte n°1, Arrivée.

Parcours n°2 : Départ, porte n°2, bouée n° 2, porte n°1, Arrivée.

La bouée 1 est à laisser à bâbord, la bouée 2 est à laisser à tribord.

Un pointage officiel pourra être effectué aux portes n°1 et n°2. En cas d'arrêt de la course par l'envoi d'un pavillon FFV, l'ordre de pointage au passage de la dernière porte servira d'ordre d'arrivée officiel.

Schéma joint.

### **8.2 Signal identifiant le parcours à effectuer**

Le numéro du parcours sera affiché sur le bateau Comité.

### **9.1 Définition des marques de parcours et de dégagement**

Les bouées n°1 et 2 sont des bouées cylindriques jaunes.

Les portes n°1 et 2 sont définies à chaque extrémités par des bouées coniques rouges.

### **10 Procédure de départ : en 5 minutes**

- 5 mn : envoi du pavillon de classe
- 4 mn : envoi du pavillon P , I, Z ou Noir
- 1 mn : affalé du pavillon P , I, Z ou Noir
- 0 mn : affalé du pavillon de classe

### **11.2 Définition de la ligne de départ**

Elle est définie par le mat du bateau comité portant un pavillon orange et le côté parcours d'une bouée cylindrique jaune surmontée d'un pavillon orange.

### **11.4 Délai pour prendre le départ : 4 minutes**

### **13 Définition de la ligne d'arrivée**

Elle est définie par le mat du bateau comité portant un pavillon orange et le côté parcours d'une bouée cylindrique jaune surmontée d'un pavillon orange.

### **14 Système de pénalité**

La règle 44.1 des RCV est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## **15. 2 Temps limite pour finir après l'arrivée du premier**

30 minutes en temps compensé après l'arrivée du premier.

### **16.1 Information en cas de réclamation :**

Par modification de la règle 61.1 (a) des RCV, le pavillon rouge doit être arboré par le bateau réclamant pour toute réclamation dans la zone de course. Le pavillon rouge doit être arboré jusqu'à la fin de la course.

### **16.2 Délai de dépôt de réclamation**

30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la dernière course

### **16.3 Emplacement du local du comité de réclamation**

Dans le club House

### **17.1 Classement**

Application du système de Points à Minima (Annexe A 4.1 des RCV).

### **17.3 Nombres de courses**

Le classement sera effectué sur le nombre de courses validées.

### **17.4 Système de calcul du temps compensé : Temps sur temps**

## **20. SECURITE SUR LE PLAN D'EAU**

***Il est rappelé que les bateaux de commerce – péniches, barges et autres - sont prioritaires. Les voiliers en course doivent s'en écarter et peuvent utiliser tous moyens pour le faire sur une route perpendiculaire à celle du navire de commerce. Dans ce cas la règle 42 ne s'applique pas.***

***Les navires de commerce naviguant sur le plan d'eau de la régates seront précédés d'un canot de sécurité. Tout passage entre le navire de commerce et le canot de sécurité sera sanctionné par une disqualification immédiate.***

## **COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL**

***Président du comité de course : M. GRESSER***

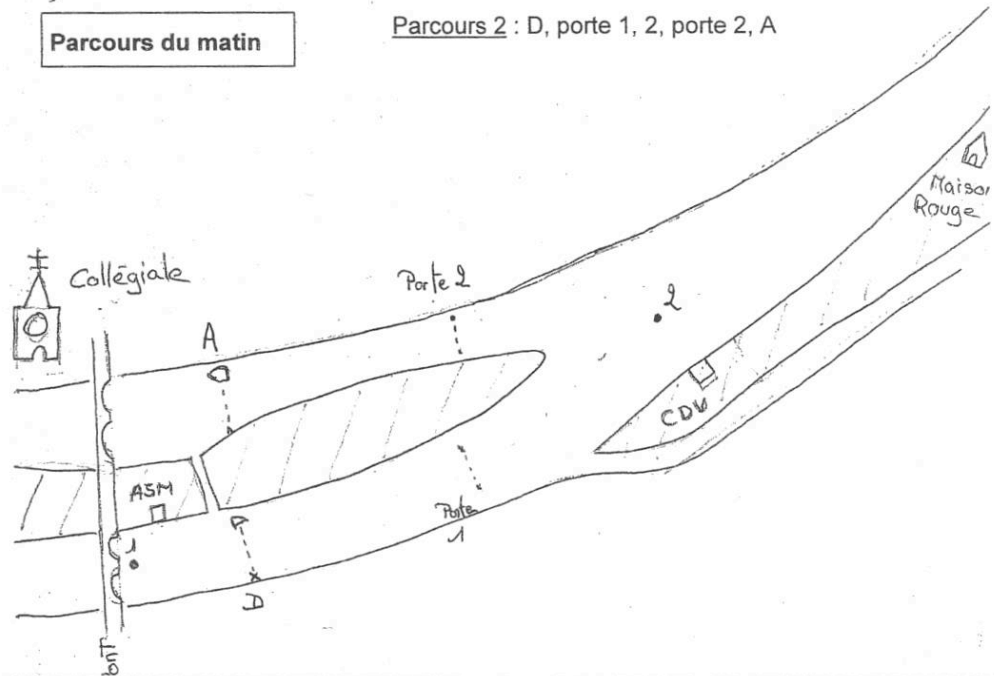
# LA JOLIE MANTAISE

## PARCOURS DU DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2014

### Parcours du matin

Parcours 1 : D, 1, porte 1, 2, porte 2, A

Parcours 2 : D, porte 1, 2, porte 2, A



### Parcours de l'après-midi

Parcours 1 : D, 1, porte 2, 2, porte 1, A

Parcours 2 : D, porte 2, 2, porte 1, A

